

Rapport d'orientations 2013-2014
présenté à l'AG du 17 juin 2013

Vous avez pris connaissance du rapport d'activités et moral décrivant l'année 2012. Nous essaierons de vous donner des indications sur comment nous voyons le fonctionnement de notre association pour l'année 2013/2014.

Certes, nous sommes dans la continuité des années précédentes et donc, des thèmes du présent rapport d'orientations ont déjà été développés dans le rapport moral de 2012 et lors d'assemblées précédentes, car ils sont la base de notre engagement associatif, l'expression des valeurs que nous entendons défendre. Mais par contre, rien n'étant jamais acquis et définitif, aussi bien dans les évolutions législatives que dans l'évolution de l'offre en places par rapport aux besoins des personnes en situation de handicap, il nous faut donc être vigilant et proactif au niveau local, comme au niveau national.

Nous sommes gestionnaires d'établissements, aidés de professionnels compétents. Mais nous sommes aussi une association parentale. Ce rapport aura donc deux parties.

1) Animer la Vie Associative – « Tous ensemble pour demain »

Notre action pour les années 2013-2014 est de renforcer la participation du plus grand nombre de parents et amis à la vie associative. Nous mettrons l'accent sur l'accueil des parents d'enfants ou adolescents, sans oublier tous les parents d'usagers de nos établissements en leur faisant connaître notre action et l'importance de leur adhésion, ainsi que nos valeurs fondatrices. Comment ?

A. → Aider les familles rencontrant quelques difficultés dans leurs démarches administratives, en recherche de places, ...

Renforcer notre solidarité, en poursuivant des rencontres entre adhérents = permanence au siège, réunions d'informations sur des questions financières, administratives ou de sociétés, ...), mais également des réunions plus ludiques, comme celle organisée dernièrement à Bois-le-Roi afin d'échanger entre parents et/ou avec les professionnels de l'association. Ainsi, nous vous avons annoncé récemment une réunion associative le samedi 28 septembre 2013. Venez nombreux, nous devrions être environ 200 personnes sur le golf de Villeray (91).

De même, je signale que l'ESAT de Garlande aura 20 ans en fin d'année 2013 et que notre association aura 50 ans en fin d'année 2014.

Maintenir et développer notre communication à travers différents supports : la feuille d'informations, le site internet renouvelé, des rencontres entre parents sous une forme et modalités à créer (cafés mensuels, permanence au siège, ...) et tout ceci en fonction des centres d'intérêt de nos adhérents.

B. → Veiller au bon fonctionnement des CVS afin qu'ils jouent pleinement leur rôle. Il s'agit d'un élément central, prévu par la Loi, permettant un dialogue entre représentants des usagers, parents et professionnels. Les représentants des personnes handicapées et des familles doivent être connus de tous et jouer pleinement leur rôle de porte-parole des personnes qu'ils représentent en portant leurs questionnements éventuels et en communiquant les réponses. A l'inverse, n'hésitez pas à contacter le parent qui vous représente au CVS de l'établissement dans

lequel votre enfant est accueilli. Ses coordonnées sont diffusées régulièrement et disponibles dans l'établissement ou au siège de l'association.

Sur ce sujet, le Bureau de l'association est et sera vigilant au bon fonctionnement des CVS, en veillant au strict respect des dispositions réglementaires, en réunissant régulièrement les représentants des familles pour s'assurer du bon fonctionnement des CVS.

C. → Défendre nos valeurs au sein du Mouvement UNAPEI, à ses différents échelons : national, régional. Nous sommes, en effet, constamment en présence de nouveaux rapports, livres blancs, projets de Loi, Certains modifient et malheureusement parfois remettent en cause les apports des Lois de 2002 et de 2005. Les 600 associations locales constituant le réseau UNAPEI sont une force pour la défense des intérêts de la personne handicapée pour autant que le nombre d'adhérents dans le réseau UNAPEI soit significatif. C'est une autre raison d'adhérer.

Mais aussi au niveau régional et départemental, nous avons également besoin d'être présents dans les commissions où se décident les orientations des personnes handicapées et les créations de places. Il est important, également, que les adhérents soient présents au niveau des municipalités dans le cadre d'un éventuel engagement politique mais surtout au niveau de commissions municipales (accessibilité, charte Handicap, action sociale, ...).

Lors de son Congrès à Marseille en mai dernier, l'UNAPEI a redéfini les grandes lignes de son projet associatif en actualisant certaines orientations et en annonçant un plan d'actions pour les 5 prochaines années. Vous trouverez sur les tables, à l'entrée, des copies de ce projet associatif. Ce plan d'action de notre tête de réseau impactera nécessairement notre fonctionnement dans les prochains mois et prochaines années. C'est pourquoi, je le mentionne dans le présent rapport d'orientation.

Avec le réseau UNAPEI, nous voulons une association qui œuvre pour l'accès des personnes handicapées à leurs droits et surtout à l'effectivité de leur mise en œuvre. Nous souhaitons promouvoir, garantir et mettre en œuvre un parcours de vie pour chacune des personnes que nous accueillons. Connaître et faire connaître les besoins des familles et des personnes en situation de handicap au moyen d'un outil d'évaluation partagé par tous. Nous souhaitons permettre aux personnes handicapées, comme à n'importe quel citoyen, l'accès au travail, à la vie sociale, aux loisirs – en autonomie le plus souvent possible ou accompagné si nécessaire. Développer l'accessibilité au-delà du bâti.

D. → A l'échelon de notre association, nous avons besoin de compétences bénévoles pour faciliter le fonctionnement de notre association, soit dans le cadre du fonctionnement du Conseil d'Administration, soit hors d'un mandat d'administrateur : par exemple bénévole au sein du Club Loisirs ou pour aider des parents rencontrant quelques difficultés.

2) Organiser la fonction gestionnaire

A - Le contexte

Un schéma régional et départemental est en cours de finalisation. Il devrait donner les priorités de l'Administration en création de places pour les 5 prochaines années. On peut espérer que des

appels à projets seront prochainement publiés afin de résoudre la pénurie en places pour certains types d'établissements du secteur médico-social, notamment en Ile-de-France. Dans le contexte de ce schéma, il est possible que les priorités porteront sur les personnes handicapées vieillissantes, la petite enfance et la détection précoce du handicap, les aidants familiaux, l'intégration des travailleurs handicapés dans le milieu du travail ordinaire ou adapté, des ateliers à temps partiel pour les travailleurs vieillissants, des services expérimentaux, favoriser la proximité en évitant d'envoyer des personnes handicapées dans d'autres départements ou même en Belgique.

Pour ce qui concerne notre association :

B - Nos projets

Nous avons fait évoluer régulièrement notre offre de places et pour la dernière fois, le 1er Juillet 2012, avec l'intégration du Cèdre à Châtillon. Nos besoins en place évoluent également. Nous avons des projets d'évolution, projets non totalement formalisés mais qui devront s'insérer dans les priorités départementales et régionales du schéma de l'Administration, à savoir :

➔ D'abord un investissement important en cours d'élaboration :

Pour l'IMP Le Cèdre, les bâtiments actuels de cet établissement étant vétustes ou même inutilisables, nous avons élaboré un projet important d'investissement consistant dans l'acquisition d'une partie de l'ensemble immobilier, la démolition d'un bâtiment existant et reconstruction d'un internat. Nous venons d'obtenir, enfin, l'autorisation du permis de construire ; mais nous sommes dans l'attente d'un accord des ARS sur ce projet. Ce projet devrait permettre d'accueillir, en internat 24 enfants et la création d'un SESSAD Pro de 12 places (projet que nous avons élaboré en 2008/2009 et qui va pouvoir trouver enfin sa concrétisation). Toutes les autorisations administratives et accord des banques sont parfois longs à obtenir ; le début des travaux prévus initialement cet été seront sans doute retardés de quelques mois

➔ Une volonté de restructurer nos partenariats actuels et l'offre en places du secteur enfants afin de faciliter le parcours scolaire de ces jeunes. D'abord avec l'intégration du Cèdre et la création du Sessad Pro, mais aussi et depuis quelques jours avec la mise en gestion d'un IMP l'Espoir Châtillonnais à Châtillon. Nous avons, en effet, signé un mandat de gestion avec la municipalité de Châtillon pour gérer cet établissement d'une trentaine d'enfants. Ce mandat de gestion a pour objectif d'aider l'association gestionnaire actuelle. Ce mandat de gestion n'est pas destiné à durer dans le temps. En effet, soit l'association l'Espoir Châtillonnais reprendra son autonomie, soit cette association souhaitera intégrer notre association.

Sans oublier de citer un partenariat avec la Nichée à Châtenay-Malabry (ITEP Jacques Prévert).

Des projets de créations d'établissements :

- Logements semi autonomes pour adultes disposant d'une certaine autonomie,
- D'autres projets à étudier, soit seul, soit en collaboration avec d'autres associations de notre secteur géographique et appartenant au réseau UNAPEI.

Mais aussi des transformations de places dans nos établissements existants :

- CITL à temps partiel pour les travailleurs vieillissants au sein de l'ESAT Garlande,
- Moyens supplémentaires pour un suivi médical plus important dans nos foyers afin de pouvoir accueillir le plus longtemps possible nos adultes vieillissants dans leur lieu de vie actuel et d'une manière générale toute personne nécessitant une évolution de son parcours de vie, notamment en raison de l'évolution de son état de santé.

C - Notre organisation

Un ou deux directeurs sont susceptibles de partir à la retraite d'ici deux à trois ans. Il faut d'ores et déjà penser à pourvoir à leur remplacement.

Enfin, la taille actuelle de notre association et ce -ou ces départs nécessiteront le renforcement du siège administratif. Ce renforcement a déjà fait l'objet d'une demande auprès du financeur (Conseil Général) mais cette demande n'a pas pu être suivie d'une décision favorable. Nous referons à l'Administration une nouvelle proposition d'ici l'été 2014.

Et pour conclure, je tiens à remercier les Directeurs et leurs équipes pour le travail qu'ils effectuent et leur motivation pour le même objectif → l'utilisateur et le bon fonctionnement de leur établissement et de l'association. Je n'oublie pas le travail accompli par tous les bénévoles que je remercie également.